



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CNRS

Question écrite n° 32540

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les préoccupations des adhérents du syndicat national des chercheurs scientifiques face aux blocages de carrière au CNRS. En effet, alors même que les travaux des chercheurs sont de très bonne qualité et leurs prises de responsabilité décisives, peu de chercheurs accèdent à un grade satisfaisant, en tout cas insuffisant pour répondre à des demandes légitimes de promotion. Plus globalement, cette situation est néfaste pour l'organisme lui-même, dans la mesure où elle conduit à des découragements notables. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'il entend prendre pour permettre un véritable rattrapage des carrières au CNRS en offrant des possibilités de promotion plus large chaque année.

Texte de la réponse

Depuis 1995, on dénombre annuellement au CNRS environ trois cent cinquante promotions de grade au sein des deux corps de chargés de recherche (CR) et de directeurs de recherche (DR) auxquelles s'ajoutent deux cents recrutements dans les corps des DR par voie de concours. La mise en place en 1998 de nouvelles mesures financières d'incitation au départ volontaire à la retraite, ainsi que la création de postes d'enseignants-chercheurs offerts à la mobilité vers les universités étaient destinées précisément à favoriser une meilleure gestion des ressources humaines et une plus grande fluidité de carrière des chercheurs. Ainsi, en 1998, ont été admis à la retraite deux cent soixante-huit chercheurs, parmi lesquels cent quatorze ont pu bénéficier de l'indemnité de départ volontaire (IDV). La question de l'opportunité du maintien éventuel de cette mesure au-delà de l'échéance réglementaire du 31 décembre 1999 fait actuellement l'objet d'une étude d'impact par le CNRS, en concertation avec les organisations représentatives des personnels. Indépendamment du résultat de cette étude, la pyramide des âges au CNRS permet d'escompter le départ à la retraite de près de trois mille cinq cents d'entre eux pendant la décennie 2000-2010, soit 30 % de l'effectif actuel. Ce mouvement doit s'accélérer dès 2003, avec des départs annuels de l'ordre de trois cents, pour atteindre un maximum de quatre cents en 2008, de telle sorte que les seuls flux de départs « naturels » à la retraite dépasseront rapidement les flux actuels, dont une partie est indemnisée. En ce qui concerne la mobilité vers l'université, priorité forte du ministère, un premier bilan montre que, depuis 1998, plus d'une centaine de postes de professeurs et maîtres de conférences ont été pourvus par voie de détachement ou de concours. Des mesures financières telles que l'octroi de primes d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) aux intéressés, complétées par des subventions au laboratoire d'accueil, ont accompagné cette procédure. Le mouvement sera accentué par des mesures incitatives supplémentaires, avec un objectif de 5 % dans les prochaines années. Au vu de ces éléments, conjuguant les prévisions de départs à la retraite avec les effets attendus de la mobilité vers l'enseignement supérieur, il est indéniable que le CNRS disposera prochainement de volants annuels de plusieurs centaines d'emplois disponibles qui lui permettront de garantir à ses chercheurs les plus méritants une fluidité de carrière et des possibilités de promotion en nombre suffisant.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32540

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 12 juillet 1999, page 4227

Réponse publiée le : 10 janvier 2000, page 198